

N°22/FIN/242

ARRÊTÉ DU MAIRE

METTANT FIN AUX FONCTIONS DE MADAME JULIETTE LOURENCO COMME MANDATAIRE SUPPLÉANTE, DE LA RÉGIE D'AVANCE DU SERVICE RELATION PUBLIQUE, À COMPTER DU 7 SEPTEMBRE 2022

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019, relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

VU l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements ;

VU la décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal n°11 du 11 juin 1986, portant institution d'une régie d'avances auprès du service Relation Publique ;

Vu l'arrêté municipal n°19/FIN/133 du 30 septembre 2019, portant nomination de Madame Juliette LOURENCO, en qualité de mandataire suppléant de la régie d'avances du service Relation Publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions de Madame Juliette LOURENCO en qualité de mandataire suppléante de la régie d'avance du service Relation Publique, à compter du 7 septembre 2022.

Article 2 : L'arrêté n°19/FIN/133 susvisés est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle, case postale n° 8630, 77008 Melun Cedex – ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera inséré au registre des arrêtés municipaux et une copie sera, d'une part publiée sur le site internet de la Ville, d'autre part sera adressée :

- à Monsieur le Comptable assignataire de BONNEUIL-SUR-MARNE ;
- à Madame la Directrice générale des Services municipaux, pour exécution chacun en ce qui le concerne ;
- et à Madame Juliette LOURENCO, mandataire suppléante, pour notification.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 25 octobre 2022.



Le Maire,

Pour le Maire par délégation,
la 1^{ère} Adjointe au Maire

Denis ÖZTÜRK
ORJUN DOUET-

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le
Et de sa publication le **31 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services,
Nathalie BOURGEOIS